



Enquête unifiée auprès des entreprises - annuelle

Enquête de 2004 sur les industries de services : design spécialisé

*If you prefer to receive
this document in English,
please call us toll-free
at: 1 888 881-3666.*

Guide de déclaration

Ce guide est conçu pour fournir des renseignements additionnels pour les différentes étapes de votre questionnaire. Si vous avez besoin de renseignements complémentaires, veuillez communiquer avec nous. Un employé de Statistique Canada se fera un plaisir de vous aider.

Ligne d'aide : 1 888 881-3666



Table des matières

	Page
La Loi sur la statistique	3
Nom et adresse	3
A- Renseignements généraux	3
Objet de l'enquête	3
Avantages pour vous et votre industrie	3
Ententes de partage de données	3
Confidentialité	4
Directives générales	4
B - Activité commerciale principale	4
Description de la branche du design spécialisé basée sur le Système de classification des industries de l'Amérique du Nord	5
C - Renseignements sur la période de déclaration	6
D - Organisation de l'unité commerciale	6
E - Caractéristiques de l'effectif	6
F - Revenus	7
G - Revenus selon l'activité de design	8
H - Dépenses	8
I - Répartition des revenus d'exploitation selon l'emplacement des clients	10
J - Répartition des revenus d'exploitation selon la catégorie de clients	10
K - Attestation	10
L - Commentaires	11
Visitez le site Web de Statistique Canada au www.statcan.ca	11

Le succès du système statistique du Canada repose sur un partenariat bien établi entre Statistique Canada et la population, les entreprises, les administrations publiques et les autres organismes. Sans cette collaboration et cette bonne volonté, il serait impossible de produire des statistiques précises et actuelles.

La Loi sur la statistique

La *Loi sur la statistique* exige des entreprises et des particuliers qu'ils fournissent les renseignements nécessaires à la production de statistiques officielles. La réponse à cette enquête sur les entreprises est obligatoire parce que les résultats sont utilisés directement ou indirectement par des programmes ayant été mandatés légalement par le Parlement. Vous pouvez consulter une copie de la *Loi sur la statistique* dans le site Web de Statistique Canada (aller à www.statcan.ca et suivre les liens sous « À propos de Statistique Canada », ensuite « Confidentialité et protection des renseignements personnels »).

Nom et adresse

Veillez vous assurer que les renseignements préimprimés sur la première page du questionnaire sont exacts. Si nécessaire, veuillez corriger dans les cases correspondantes.

A - Renseignements généraux

Objet de l'enquête

Statistique Canada a besoin des renseignements sur cette industrie afin d'évaluer ses tendances dans des secteurs comme l'emploi, les revenus, les dépenses ainsi que sa contribution à l'économie canadienne. En remplissant ce questionnaire, vous contribuez à mesurer la production économique au pays – le produit intérieur brut (PIB). Les entreprises et les administrations publiques s'appuient sur ces renseignements pour prendre des décisions économiques cruciales. À titre d'exemple, la Banque du Canada se fonde sur le PIB pour prendre des décisions qui influencent les taux d'intérêt et de change qui, à leur tour, influencent le cours des affaires.

Cette enquête fait partie du programme de l'Enquête unifiée auprès des entreprises (EUE) qui incorpore quelques enquêtes-entreprises dans un cadre simple en utilisant des questionnaires ayant une présentation, une structure et un contenu qui sont cohérents. Par le biais de l'approche unifiée, les entreprises ayant des activités dans différentes industries fournissent des renseignements similaires pour chaque branche d'opération.

Avantages pour vous et votre industrie

Les résultats de l'enquête permettent aux **entreprises du secteur de design spécialisé** :

- d'avoir des renseignements courants sur la taille et les caractéristiques de l'industrie
- de se comparer à l'ensemble de l'industrie en se servant des renseignements de l'enquête comme outil de comparaison
- d'effectuer une analyse du marché

- de déterminer la répartition des coûts de l'industrie, des ratios d'exploitation, des dépenses, des revenus et des ventes
- de mieux comprendre l'importance de l'industrie au sein de l'économie canadienne

Ententes de partage de données

Dans le but d'éviter le dédoublement des enquêtes et d'assurer l'uniformité des statistiques, Statistique Canada a conclu des ententes de partage de données avec les organismes statistiques provinciaux et territoriaux, ainsi qu'avec bon nombre de ministères et d'organismes gouvernementaux qui ont également besoin de vos renseignements. Le but consiste à partager avec ceux-ci les données de quelques enquêtes pour les établissements commerciaux qui ont des activités dans leurs secteurs de compétences respectifs. **Ces ententes prévoient que les données partagées seront utilisées à des fins statistiques et demeureront confidentielles.** Si une entente de partage de données s'applique à une enquête particulière, les répondants en sont informés au moment de la collecte des données.

Il existe deux catégories d'ententes de partage de données selon la *Loi sur la statistique* :

Des ententes ont été conclues en vertu de l'article 11 de la *Loi sur la statistique* en vue de partager des données tirées du programme de l'Enquête unifiée auprès des entreprises avec les organismes statistiques de *Terre-Neuve-et-Labrador*, de la *Nouvelle-Écosse*, du *Nouveau-Brunswick*, du *Québec*, de l'*Ontario*, du *Manitoba*, de la *Saskatchewan*, de l'*Alberta* et de la *Colombie-Britannique*. Ces organismes statistiques ont été créés en vertu de lois provinciales qui les autorisent à recueillir eux-mêmes ce genre de données ou à les recueillir en collaboration avec Statistique Canada. Ces lois procurent également aux répondants la même protection en matière de confidentialité que la *Loi sur la statistique* fédérale et prévoient des sanctions similaires en cas de divulgation de données confidentielles.

Des ententes ont été conclues en vertu de l'article 12 de la *Loi sur la statistique* en vue de partager des données tirées du programme de l'Enquête unifiée auprès des entreprises avec les organismes statistiques de l'*Île-du-Prince-Édouard*, du *Yukon*, des *Territoires du Nord-Ouest* et du *Nunavut*. Toutes ces ententes conclues en vertu de l'article 12 prévoient que les données demeureront strictement confidentielles.

En vertu de l'article 12, vous pouvez refuser de partager vos données avec l'un ou l'autre de ces organismes en écrivant une lettre d'objection au statisticien en chef du Canada et en l'envoyant avec votre questionnaire dûment rempli. Veuillez indiquer les organismes auxquels vous ne voulez pas que les données soient transmises.

Nota – Ententes conclues en vertu de l'article 12 :

Pour les unités commerciales des industries manufacturières et de la foresterie, des ententes ont également été conclues en vertu de l'article 12 dans le but de partager des données avec les ministères et organismes suivants :

Ressources naturelles Canada, pour toutes les unités commerciales des industries manufacturières.

Le ministère des Ressources naturelles de Terre-Neuve-et-Labrador, le ministère des Ressources naturelles et de l'Énergie du Nouveau-Brunswick, le ministère des Ressources naturelles du Québec, le ministère du Développement du Nord et des Mines de l'Ontario, le ministère de l'Énergie et des Mines du Manitoba, le ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources pétrolières de la Colombie-Britannique, pour toutes les unités commerciales dont l'activité gravite autour des métaux non ferreux (incluant l'aluminium), la fonte et l'affinage, la fabrication de matériaux de construction en argile et de produits réfractaires, la fabrication de ciment et la fabrication de chaux. En plus de permettre l'utilisation des données à des fins statistiques, les ententes conclues avec ces organismes leur permettent d'utiliser l'information conformément aux dispositions des lois de leur province.

Le ministère des Richesses naturelles de l'Ontario, pour toutes les unités commerciales d'exploitation forestière, les scieries (incluant les usines de bardeaux et de bardeaux de fente), les usines de placages et de contreplaqués de feuillus, les usines de placages et de contreplaqués de résineux, les établissements de préservation du bois, les usines de panneaux de particules et de fibres, les usines de panneaux de copeaux, les usines de pâte mécanique, les usines de pâte chimique, les usines de papier (sauf le papier journal), les usines de papier journal et les usines de carton.

Dans les cas où les renseignements sont déclarés de façon regroupée et qu'ils se rapportent à des activités ayant lieu dans plus d'une province ou d'un territoire, Statistique Canada peut attribuer une partie des renseignements déclarés à ces autres activités. Les renseignements attribués seront partagés en conformité avec les dispositions des articles 11 ou 12 de la *Loi sur la statistique*, tels que décrits précédemment.

Dans les cas où il y a un siège social distinct, Statistique Canada peut rajuster les recettes déclarées de ce siège social de sorte qu'elles reflètent plus fidèlement la valeur des services offerts par le siège social. Dans de tels cas, il y aura un rajustement correspondant aux dépenses déclarées des unités desservies. Les renseignements rajustés seront partagés en conformité avec les dispositions des articles 11 ou 12 de la *Loi sur la statistique*, tels que décrits précédemment.

Pour obtenir de plus amples renseignements au sujet de ces ententes de partage de données, veuillez communiquer avec Statistique Canada au numéro suivant : **1 888 881-3666**.

Veillez noter que Statistique Canada ne transmet aucune réponse d'enquête individuelle à l'Agence des douanes et du revenu du Canada.

Confidentialité

Vos réponses sont confidentielles. La *Loi sur la statistique* protège la confidentialité des renseignements recueillis par Statistique Canada. Tous les employés de Statistique Canada ont prêté un serment de discrétion et s'exposent à des peines sévères pour toute violation du secret professionnel. L'information recueillie ne peut en aucun cas être divulguée, pas même en se prévalant de la *Loi sur l'accès à l'information* ou de toute autre loi.

Statistique Canada publie seulement des données sous forme de résumés, de tableaux et de graphiques statistiques de façon à ce qu'aucun renseignement ne puisse identifier une entreprise individuelle.

Directives générales

Nota : Veuillez fournir des renseignements **seulement** pour l'(les) unité(s)¹ commerciale(s) indiquée(s) sur la première page du questionnaire. Quelques entreprises peuvent avoir des divisions ou des unités qui ont des activités dans des industries non considérées par l'enquête (p. ex. construction, vente au détail, industries manufacturières). Si vous ne pouvez pas fournir des renseignements distincts pour l'(les) unité(s) commerciale(s) spécifiée(s), veuillez donner des précisions dans la section **Commentaires** à la fin du questionnaire.

Une « unité commerciale » est définie comme le niveau de l'entreprise pour lequel il y a des activités communes et pour lequel on tient des livres distincts pour des données telles que les revenus, les dépenses et l'emploi.

B - Activité commerciale principale

Pour vérifier que vous avez bien reçu le questionnaire approprié, nous vous demandons de décrire brièvement la nature de votre activité commerciale pour la période de déclaration que vous allez indiquer sous la rubrique **Renseignements sur la période de déclaration**. La description devrait énoncer brièvement les principales activités de votre unité commerciale.

Veillez sélectionner l'activité commerciale qui est la principale source de vos revenus d'exploitation.

1. Une unité commerciale est parfois désignée sous le nom d'établissement.

Description de la branche du design spécialisé basée sur le Système de classification des industries de l'Amérique du Nord

Les catégories à être sélectionnées du questionnaire proviennent d'un système de codage connu sous le nom de **Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN)**.

Ce système a été conçu par les organismes statistiques du Canada, du Mexique et des États-Unis ayant comme toile de fond l'Accord de libre-échange nord-américain. Le SCIAN vise à fournir des définitions communes de la structure des activités économiques des trois pays ainsi qu'un cadre statistique commun qui facilitera l'analyse des trois économies.

Afin de vous aider à sélectionner la catégorie décrivant le mieux l'activité de votre entreprise, voici une courte description de chacune :

541320 - Services d'architecture paysagère et planification urbaine

Les unités commerciales dont l'activité principale consiste à planifier, concevoir et administrer l'aménagement de terrains en s'appuyant sur une connaissance des caractéristiques des lieux, de l'emplacement des bâtiments et des ouvrages, de l'utilisation des terrains et des plans d'aménagement paysager.

Inclusions : les services d'architecture paysagère, les services d'aménagement urbain (sauf ingénieurs), les services de planification de zones de ski, les services de conception de terrains de golf et les bureaux d'urbanistes.

Exclusions : les services d'aménagement paysager (installer et entretenir les matériaux paysagers), les pépinières et les centres de jardinage de détail offrant aussi des services de consultation en aménagement paysager et de paysagisme.

541410 - Services de design d'intérieur

Les unités commerciales dont l'activité principale consiste à planifier, concevoir et administrer des projets d'organisation de l'espace intérieur pour répondre aux exigences matérielles et esthétiques des gens en tenant compte du code du bâtiment, des règlements relatifs à la santé et à la sécurité, de l'achalandage et des plans d'étage, des exigences mécaniques et électriques, du matériel d'agencement et des fournitures.

Exclusions : les points de vente en gros ou au détail offrant aussi des services de décoration ou de design d'intérieur.

541420 - Services de design industriel

Les unités commerciales dont l'activité principale consiste à créer et à élaborer des avant-projets et des spécifications qui optimisent la fonction, la valeur et l'apparence des produits. Ces services

peuvent aussi comprendre le choix des matériaux, de la structure, des mécanismes, de la forme, de la couleur et du fini de surface du produit compte tenu des besoins des gens, de la sécurité, de l'attrait commercial et de la facilité de production, de distribution, d'utilisation et d'entretien.

Inclusions : les services de conception industrielle d'automobile, les services de consultation de dessin industriel, les services de dessin de meubles, les services de consultation de modèles (à l'échelle) et les services de conception d'emballage (industriel).

Exclusions : les designers de vêtements, de chaussures ou de bijoux (les déclarer à Autres services spécialisés de design ci-dessous) ainsi que les entreprises qui appliquent des principes du génie à la conception, à l'élaboration et à l'utilisation de machines, de matériaux, d'instruments, d'ouvrages, de procédés et de systèmes (services de génie).

541430 - Services de design graphique

Les unités commerciales dont l'activité principale consiste à planifier, concevoir et gérer la production de moyens de communication visuelle afin de véhiculer des messages ou des notions, d'éclaircir de l'information complexe ou de projeter des identités visuelles. Ces services peuvent comprendre la conception de documents imprimés, d'emballages, de pages d'écran, de publicités, de systèmes d'écrans et d'images de marque.

Inclusions : les services de dessins publicitaires, les services d'illustration médicale et les services de conceptions sérigraphiques.

Exclusions : les concepteurs de pages Web, les imprimeurs et les éditeurs ainsi que les entreprises de publicité (telles que celles qui créent des campagnes publicitaires et diffusent la publicité ainsi créée dans les médias, qui achètent du temps ou de l'espace publicitaire des propriétaires de médias et qui le revendent directement à des agences de publicité ou à des annonceurs).

541490 - Autres services spécialisés de design

Les unités commerciales qui ne figurent dans aucune autre classe et dont l'activité principale consiste à fournir des services professionnels de design tels que les designers de vêtements, de chaussures, de bijoux, de sacs à main, les créateurs de modes, les services de conception de textiles, la décoration scénique et théâtrale, les services de conception de voitures (chars) allégoriques et les concepteurs de pièces muséographiques.

Exclusions : les services de conception de systèmes informatiques.

C - Renseignements sur la période de déclaration

La période de déclaration pour cette enquête correspond à l'**exercice financier** de l'unité commerciale se terminant entre le 1^{er} avril 2004 et le 31 mars 2005.

Si cette entreprise n'a pas été exploitée pendant la totalité de la période de déclaration mentionnée à la question 1, indiquez-en la raison en cochant la case appropriée à la question 2.

Si l'organisation de cette entreprise a changé au cours de la période de déclaration, cochez la case appropriée à la question 3.

D - Organisation de l'unité commerciale

Veuillez indiquer le genre d'unité commerciale en cochant la case appropriée. Ne cochez qu'une seule case.

Les définitions de ces unités commerciales figurent ci-après :

Entreprise à propriétaire unique non constituée en société – Un particulier est propriétaire d'une entreprise non constituée en société.

Partenariat non constitué en société – Un partenariat non constitué en société est composé de deux particuliers ou plus qui combinent les ressources et les activités dans une entreprise commune.

Compagnie constituée en personne morale – Une entité juridique (personne morale) exploitée en vertu de pouvoirs accordés par le gouvernement provincial, territorial ou fédéral.
Ses attributs de base sont :

- un nom exclusif sous lequel elle peut posséder des biens, passer des marchés, intenter des poursuites et faire l'objet de poursuites;
- une responsabilité limitée qui fait en sorte qu'elle n'est pas responsable de ses dettes et obligations au-delà du montant de ses actifs financiers.

Coopérative – Une personne morale constituée en vertu d'une loi fédérale, provinciale ou territoriale prévoyant l'établissement d'une telle société. Le but principal d'une société coopérative doit être :

- la commercialisation (y compris la transformation) de produits naturels appartenant à ses membres ou à ses clients ou acquis de ces derniers;
- l'achat, pour ses membres ou ses clients, de fournitures, de matériel ou de biens nécessaires au ménage;

- la prestation de services à ses membres ou à ses clients.

Coentreprise – Une coentreprise est une entreprise commerciale à laquelle participent deux parties ou plus et qui se termine au moment de l'achèvement du projet.

Entreprise publique – Entité réglementée par les ministères gouvernementaux.

Administration publique – Division du gouvernement du Canada ou du gouvernement d'une province, d'un territoire ou d'une municipalité.

Organisme sans but lucratif – Organisme habituellement constitué pour des fins sociales, philanthropiques ou autres fins semblables dont les droits de propriété ne sont pas normalement transférables et qui n'exploite pas un commerce dans un but de distribution ou d'utilisation des profits ou des gains financiers de ses membres.

E – Caractéristiques de l'effectif

Pour bien mesurer la contribution intellectuelle de l'ensemble du capital humain de cette branche, nous demandons des statistiques sur le nombre de propriétaires et de partenaires ainsi que sur le nombre d'employés et leur classification.

1. Nombre de partenaires et de propriétaires actifs

Si l'unité commerciale est une entreprise non constituée en société, veuillez déclarer le nombre de partenaires et propriétaires actifs (non rémunérés) dont les gains seront le bénéfice net de l'entreprise individuelle ou de la société de personnes.

2. Nombre d'employés rémunérés

Veuillez **exclure** les partenaires et les propriétaires actifs (non rémunérés) des entreprises non constituées en société du nombre total d'employés rémunérés.
Si un employé appartient à plus d'une des catégories suivantes, inscrivez-le dans la catégorie « la plus élevée » décrite ci-dessous. Par exemple, un employé du domaine de la vente et de la commercialisation qui est aussi un professionnel doit être déclaré dans la catégorie des professionnels.

a) Professionnels

Employés dont les fonctions devraient normalement exiger au moins un grade universitaire de premier cycle ou l'équivalent.

Exemples : consultants, arpenteurs-géomètres, géographes, géologues, scientifiques, artistes graphiques, dessinateurs graphiques, photographes, architectes, ingénieurs, chimistes, biologistes, autres spécialistes des sciences, avocats, analystes financiers, comptables, spécialistes de l'informatique, éditeurs, spécialistes de la commercialisation et de la recherche, chefs de projet et superviseurs.

b) Personnel technique et de métiers

Employés dont les fonctions devraient normalement exiger un certificat ou un diplôme d'études collégiales, ou bien un certificat de compétence ou l'équivalent et dont la tâche première ne touche pas le domaine de la vente et de la commercialisation.

Exemples : opérateurs en édition électronique, programmeurs, analystes des systèmes informatiques, administrateurs des réseaux, spécialistes des systèmes opérationnels, concepteurs et développeurs de logiciels, concepteurs industriels, techniciens de laboratoires, dessinateurs, technologues en SIG, inspecteurs techniques, mécaniciens, opérateurs d'équipement, machinistes, réparateurs et préposés à l'entretien, charpentiers et entreposeurs.

c) Personnel d'administration, de soutien et autres employés

Personnel qui fournit des services de bureau ou des services administratifs et le personnel occupant des postes de production ou d'entretien n'exigeant pas de certificat de compétence ni une formation équivalente en cours d'emploi.

Exemples : agents administratifs, teneurs de livres, agents du personnel, secrétaires, réceptionnistes, commis au courrier et à la distribution, personnel de nettoyage, conducteurs d'équipement de transport et les emplois qui n'exigent pas plus d'un mois de formation pour une personne n'ayant pas de certificat de compétence.

Inclure aussi les employés ne remplissant aucune fonction de supervision et qui ont été engagés principalement pour la vente ou la commercialisation de produits ou de services, par exemple, le personnel des ventes et du marketing, les représentants des comptes et des ventes, télévendeurs.

Exclure les employés dont les fonctions exigent un grade universitaire ou une attestation d'études collégiales, ou ceux dont la supervision est la fonction principale.

Nombre total d'employés rémunérés

Le nombre total d'employés rémunérés est la somme des lignes a, b et c. S'il vous est impossible de donner une répartition des employés, veuillez déclarer le nombre total d'employés rémunérés.

3. Pourcentage des employés rémunérés qui ont travaillé à temps plein

Les employés à temps plein sont ceux qui ont travaillé le nombre d'heures de la semaine normale de travail de l'entreprise.

4. Roulement du personnel

Ces questions sont posées pour évaluer la mobilité au sein de l'industrie du design spécialisé.

a) Nombre d'employés rémunérés embauchés au cours de la période de déclaration.

b) Nombre d'employés rémunérés qui ont démissionné ou qui ont été remerciés au cours de la période de déclaration.

5. Le nombre d'employés contractuels embauchés au cours de l'année

Les employés contractuels sont des travailleurs autonomes qui sont embauchés sur la base d'un contrat écrit qui énonce les tâches à accomplir ainsi que la durée et les conditions de l'emploi. Veuillez indiquer le nombre d'employés contractuels embauchés par votre entreprise au cours de l'année.

F - Revenus

Les données relatives aux revenus sont utilisées pour calculer des statistiques économiques qui fournissent une indication de la contribution de l'industrie à l'économie canadienne en général.

Vous devez **exclure** la taxe de vente fédérale ou provinciale perçue en vue d'être remise à un organisme gouvernemental.

1. Services d'architecture paysagère

Inclure les services de planification et de conception de l'aménagement paysager esthétique de parcs, de terrains commerciaux et résidentiels, etc., la préparation de plans d'ensemble, de plans d'exécution et de spécifications, l'estimation des frais d'aménagement des terrains, l'illustration des irrégularités du terrain, l'estimation du coût de la végétation à planter et d'installations telles que les allées, les barrières et les aires de stationnement et les services d'inspection des travaux durant la construction.

2. **Services de planification urbaine**
Inclure les services d'élaboration de programmes concernant l'utilisation des terres, le choix, le contrôle et l'utilisation de sites, la création de réseaux routiers et la viabilisation des terrains en vue d'établir et de maintenir un processus d'aménagement urbain systématique et coordonné, les études de faisabilité ainsi que les études des répercussions sur l'environnement et les évaluations économiques des programmes d'aménagement urbain.
3. **Services de design d'intérieur**
Inclure les services de design d'intérieur, comme la planification et la conception d'espaces intérieurs pour répondre aux exigences matérielles, esthétiques et fonctionnelles des gens ainsi que la consultation en décoration d'intérieur et le montage de dessins pour la décoration d'intérieur.
4. **Services de design industriel**
Inclure la création et l'élaboration d'avant-projets et de spécifications qui optimisent la fonction, la valeur et l'apparence des produits. Cela **comprend** le choix des matériaux, de la structure, des mécanismes, de la forme, de la couleur et du fini de surface.
5. **Services de design graphique**
Inclure la planification, la conception et la gestion de la production de moyens de communication visuelle afin de véhiculer des messages ou des notions, d'éclaircir de l'information complexe ou de projeter des identités visuelles. Cela **comprend** la conception de documents imprimés, d'emballages, de pages d'écran, de publicités, de systèmes d'écrans et d'images de marque.
6. **Autres services de design**
Inclure le design de vêtements, de chaussures et de bijoux, la création de modes, les services de conception de textiles, la décoration scénique et théâtrale, la conception de voitures (chars) allégoriques, la conception de pièces muséographiques, etc.
7. **Ventes d'autres biens et services**
Veuillez utiliser les lignes prévues afin d'indiquer les éléments qui représentent un pourcentage élevé du total de vos revenus d'exploitation. Si une répartition de ces éléments n'est pas disponible, un montant total en dollars est suffisant. Les ventes de tous les autres biens et services produits, qui ne font généralement pas partie de la source majeure de vos revenus, complètent le tableau financier des activités de cette unité commerciale.

8. **Total des revenus d'exploitation**
Somme des montants déclarés aux questions 1 à 7.
9. **Investissement et autres revenus**
Inclure le recouvrement de mauvaises créances, l'intérêt, le revenu de dividendes et les gains en capital provenant de la vente d'actifs.
10. **Total des revenus**
Somme des montants déclarés aux questions 8 et 9.

G - Revenus selon l'activité de design

Veuillez indiquer une répartition en pourcentage du total des revenus d'exploitation (déclaré à la **section F**, question 8) selon le type d'activité de design : consultation en design, fourniture de services de design, gestion de projets et autres services de design. Si les autres services de design représentent une proportion importante de votre total des revenus d'exploitation, veuillez les préciser à la ligne indiquée dans le questionnaire.

H - Dépenses

Veuillez indiquer vos dépenses **en excluant** la partie des taxes de vente fédérale ou provinciales qui est remboursée par le gouvernement. Si votre système de comptabilité le permet, veuillez indiquer les remboursements qui sont inclus.

1. **Total des salaires et des traitements versés aux employés**
Inclure les salaires et traitements, avant déductions, versés aux employés pour qui vous avez fourni un *T4 – État de la rémunération payée*. Inclure les congés annuels payés, les indemnités de départ, les honoraires des directeurs, les honoraires des administrateurs, les allocations imposables, les salaires rétroactifs, les commissions, les primes (y compris la participation aux bénéficiaires) et les gratifications.
Exclure tous les paiements et dépenses liés à des contractuels de l'extérieur et les montants versés à des occasionnels en l'absence d'un *T4 – État de la rémunération payée*.
2. **Part des avantages sociaux versée par l'employeur**
Inclure les cotisations de l'employeur à des régimes d'assurance-maladie, d'assurance-vie, d'assurance-emploi, les cotisations aux régimes de pension, les indemnisations pour accident du travail, les allocations de retraite ou paiements forfaitaires versés aux employés au moment de la cessation d'emploi ou de la mise à la retraite de même que des contributions à d'autres avantages sociaux comme la garde d'enfants et des prestations supplémentaires de chômage (PSC).

Exclure les contributions sociales aux régimes provinciaux de santé et d'éducation. Veuillez les déclarer à la question 19.

3. Total de la rémunération du travail

Somme des montants déclarés aux questions 1 et 2.

4. Coût de la marchandise achetée pour la revente (s'il y a lieu)

Inclure la marchandise achetée pour la revente aux clients plus la valeur du stock d'ouverture, moins la valeur totale du stock de clôture. Veuillez déclarer, par exemple, le coût de l'ameublement, des accessoires, des draperies, de l'éclairage, etc., achetés pour la revente aux clients.

Exclure les autres coûts tels que les fournitures de bureau et les matières utilisées.

5. Frais de téléphone et autres services de télécommunications

Inclure les services de téléphone, de télécopieur, de téléphone cellulaire et de téléavertisseur utilisés pour la transmission de la voix, de données ou d'images, les frais d'accès à Internet ainsi que les achats de services de transmission par câble et par satellite d'émissions de télévision, de radio et de musique.

6. Location et location à bail de locaux à bureaux ou autres biens immobiliers

Inclure toutes les dépenses liées à l'énergie, au mazout et à l'eau si elles ne peuvent pas être indiquées séparément des frais de location et de location à bail.

7. Autres dépenses de location et de location à bail

Inclure la location de véhicules automobiles, d'ordinateurs et de périphériques, d'autre matériel et outillage et d'autres biens. **Inclure** aussi les dépenses liées à l'achat d'essence.

8. Travail de design donné à d'autres en sous-traitance

Inclure les services de design achetés pour le compte de clients.

9. Autres honoraires de services professionnels et commerciaux

Inclure les paiements versés à une agence de placement ou à un service de location de personnel, les frais de traitement des données, les frais de la préparation de la paye, les honoraires de services d'architecture, d'ingénierie, de services scientifiques et techniques ainsi que les honoraires de services juridiques, de comptabilité et de vérification.

10. Primes d'assurance

Inclure la couverture d'assurance pour responsabilité, véhicules automobiles, bâtiments et équipement.

Exclure les primes payées directement à votre siège social, s'il y a lieu.

11. Frais de publicité

Inclure les frais de publicité et de promotion comme la publicité dans les journaux, les dépenses liées aux médias, les catalogues, la promotion de l'entreprise, les présentations, les présentoirs, etc.

12. Frais de voyage, de repas et de représentation

Inclure les frais de transport des voyageurs, ainsi que les frais d'hébergement et de repas et autres allocations de déplacement, les achats pour les clients, les événements reliés aux arts du spectacle, les événements sportifs, etc.

13. Fournitures de bureau

Inclure les achats de fournitures de bureau qui seront utilisées par l'entreprise elle-même.

Inclure aussi, **s'ils ne sont pas capitalisés**, les ordinateurs, les logiciels, les imprimantes, les photocopieurs, le mobilier de bureau, etc.

Exclure les dépenses en immobilisations, les frais de poste et de messagerie.

14. Tous les autres composants, matières et fournitures

15. Chauffage, électricité et énergie

Inclure les dépenses pour l'achat d'énergie, par exemple, électricité, essence, mazout, carburant diesel, propane et gaz naturel.

16. Amortissement et dépréciation

Inclure l'amortissement et la dépréciation de l'actif de l'unité commerciale visée par la déclaration, y compris l'amortissement des obligations locatives.

17. Intérêts

Inclure les frais d'intérêts sur les obligations locatives et tous les autres frais d'intérêts divers, tels que les intérêts sur les emprunts et la partie des intérêts des paiements hypothécaires.

18. Valeurs non encaissables, réévaluations, pertes en capital

19. Toutes les autres dépenses

Veuillez préciser les éléments les plus importants des dépenses de cette catégorie.

Inclure les frais de réparation et d'entretien, les frais bancaires, les commissions sur cartes de

crédit et de débit et autres frais de services financiers, tous les frais de services versés au siège social et aux autres unités de services d'appoint aux entreprises, les redevances et les droits de franchise, les impôts fonciers et les taxes de transferts de propriétés (non inclus à la question 6 de cette section) et les taxes d'affaires, les licences et les permis, les contributions sociales aux régimes provinciaux de santé et d'éducation, les frais postaux et frais de messagerie, la provision pour créances irrécouvrables et les dons, etc.

Exclure l'impôt sur le revenu.

20. Total des dépenses

Somme des montants déclarés aux questions 3 à 19.

I - Répartition des revenus d'exploitation selon l'emplacement des clients

Cette section vise à mesurer la valeur des services de design vendus à des clients situés à l'intérieur et à l'extérieur de la province ou du territoire de l'emplacement de votre entreprise. Exemple : Si votre bureau d'Alberta a fourni à des clients demeurant en Saskatchewan des services de consultation qui ont généré des honoraires représentant 2 % du total des revenus gagnés par le bureau d'Alberta, veuillez déclarer 2 % à la ligne de la Saskatchewan.

Les données sur la répartition des revenus selon l'emplacement des clients serviront à améliorer les renseignements sur le mouvement des biens et des services entre provinces et territoires et vers d'autres pays. Nous sommes conscients qu'il peut être difficile de répondre à cette question et nous vous invitons à soumettre vos suggestions dans la section **Commentaires**, à la fin du présent questionnaire, sur les moyens de l'améliorer.

J - Répartition des revenus d'exploitation selon la catégorie de clients

Cette section vise à déterminer quels secteurs de l'économie canadienne achètent vos services.

1. Clients au Canada

a) Particuliers et ménages

Les particuliers et les ménages sont des personnes qui achètent vos services mais qui n'appartiennent pas aux secteurs commercial ou gouvernemental.

b) Entreprises

Pourcentage du total des revenus d'exploitation provenant de ventes au secteur commercial. Les ventes au gouvernement et aux clients

institutionnels doivent être déclarées ci-après.

c) Établissements publics

Veuillez déclarer le pourcentage du total des revenus d'exploitation provenant de ventes aux hôpitaux, aux écoles et aux universités et aux services publics.

d) Administrations publiques

Vous devez déclarer ici le pourcentage du total des revenus d'exploitation provenant de ventes à des clients classés comme organismes d'administration fédérale, provinciale, territoriale ou municipale.

2. Clients à l'extérieur du Canada (exportations)

Veuillez déclarer le pourcentage du total des revenus d'exploitation que représentent les ventes à des clients situés à l'extérieur du Canada. Ces clients peuvent comprendre des entreprises étrangères, des particuliers étrangers, des établissements ou des gouvernements étrangers.

Veuillez vous assurer que le pourcentage déclaré pour les clients à l'extérieur du Canada est égal à la **somme** des pourcentages déclarée aux questions 14 à 23, à la **section I**.

Veuillez à ce que les pourcentages déclarés dans cette section totalisent 100 %.

Les données sur la répartition des revenus d'exploitation selon la catégorie de clients serviront à améliorer les renseignements sur les origines de la demande de biens et de services. Nous sommes conscients qu'il peut être difficile de répondre à cette question et nous vous invitons à soumettre vos suggestions dans la section **Commentaires**, à la fin du présent questionnaire, sur les moyens de l'améliorer.

K – Attestation

Si la personne qui a rempli ce questionnaire n'est pas la même qui est inscrite sur les renseignements préimprimés de la première page du questionnaire, veuillez fournir les renseignements requis sur cette page. Cela permettra à Statistique Canada de communiquer avec cette personne-ressource s'il y avait des questions concernant les renseignements fournis par cette entreprise.

Veuillez indiquer le temps (en heures et minutes) requis pour rassembler l'information et remplir ce questionnaire. Si cette question a présenté pour vous des difficultés importantes, veuillez décrire la nature de ces difficultés dans la section **Commentaires**. Cette information sera très utile pour évaluer le fardeau de réponse et améliorer le questionnaire.

L – Commentaires

Nous vous invitons à nous faire part de vos commentaires au sujet de notre programme d'enquête auprès des entreprises. Si nécessaire, veuillez joindre une page distincte. Soyez assurés que nous passons en revue tous les commentaires reçus dans le but d'améliorer l'enquête. Voici quelques sujets susceptibles de faire l'objet de commentaires :

- faits qui pourraient avoir causé une variation importante des valeurs déclarées par rapport à l'année dernière
- contenu du questionnaire
- nouvelles questions d'intérêt pour votre branche
- libellé du questionnaire
- utilisation de la terminologie propre au domaine des affaires
- clarté des questions (p. ex. les définitions, les exemples d'inclusions et d'exclusions, les feuilles de codes, les directives, les guides de réponses)
- ordre et enchaînement des questions
- date de réception du questionnaire et temps alloué pour y répondre
- autres sources de données à utiliser pour simplifier la tâche des répondants
- possibilité de déclaration électronique
- progiciels de gestion généraux (non exclusifs) utilisés

Merci d'avoir rempli le questionnaire. Veuillez faire une copie pour vos dossiers.

S'il y avait des questions concernant les renseignements fournis, un représentant de Statistique Canada pourrait vous téléphoner. Le fait de conserver une copie de votre questionnaire rempli pour vos dossiers vous permettra de passer moins de temps au téléphone.

Merci

Nous espérons que ce guide vous a aidé à répondre à cette enquête et qu'elle vous a aussi fourni certains renseignements sur Statistique Canada. Si vous avez des suggestions visant à améliorer ce guide, veuillez les écrire à la section **Commentaires** du questionnaire.

Visitez le site Web de Statistique Canada au www.statcan.ca

Consultez des pages parmi les plus informatives, dont les suivantes :

- **Le Quotidien** (cette publication officielle diffuse chaque jour les plus récentes données de Statistique Canada)
- **Le Canada en statistiques** (plus de 350 tableaux statistiques touchant une large gamme de sujets relatifs à l'économie et à la société)
- **Renseignements pour les participants à une enquête** (renseignements sur des enquêtes auprès des ménages et auprès des entreprises menées par Statistique Canada)
- **Profils des communautés** (Accédez aux données les plus récentes du Recensement de 2001 grâce aux **Profils des communautés** de 2001 pour les villes, villages, réserves indiennes, comtés et régions métropolitaines du Canada)
- **Recensement** (résultats du Recensement de 2001)
- **Ressources éducatives** (programmes et produits pour les élèves et les enseignants)

Visitez votre bibliothèque publique

Plus de 700 bibliothèques publiques dans l'ensemble du Canada disposent des publications de Statistique Canada.